

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 33

**MINISTRE DES
FORETS ET DE LA FAUNE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 960: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE	
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.2.	PROGRAMME 961: AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.3.	PROGRAMME 962: SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES	
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.4.	PROGRAMME 963: VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	11
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	12
3.2.	LEÇONS APPRISES	12
3.3.	PERSPECTIVES	12

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La vision du sous-secteur des forêts et de la faune se décline ainsi qu'il suit : « Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ».

Cette vision du sous-secteur des forêts et de la faune projette l'image d'un Cameroun vert, écologiquement viable et économiquement prospère, qui assure la conservation de sa diversité biologique et une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. Cette Vision s'arrime aux orientations stratégiques contenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Elle s'articule autour de quatre (4) piliers principaux :

- le développement des productions forestières et fauniques ;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu rural ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'amélioration du cadre institutionnel.

Pour réaliser la vision définie ci-dessus au cours de la période 2013-2015, les axes et objectifs stratégiques ci-après ont été retenus :

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Amélioration de la gestion durable des forêts	Sécuriser et gérer durablement l'espace forestier
Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques
Valorisation des ressources forestières	Promouvoir le développement et la transformation des ressources ligneuses et non ligneuses
Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur	Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur

[1] Bois divers, transformation plus poussée du bois, charbon de bois, bois de service, produits forestiers non ligneux végétaux

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes du décret n°2005/099 du 06 avril 2005, portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 Décembre 2005, le Ministre des Forêts et de la Faune est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune.

A ce titre, il est responsable :

- de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ;

- de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ;
- du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ;
- de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ;
- de la liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;
- de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse.

En application des dispositions de l'article 22 du Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé :

- de l'aménagement et la gestion des aires protégées ;
- de l'inventaire et la protection de la faune et de la flore ;
- du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés.

Par ailleurs, il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de l'Agence Nationale de Développement des Forêts (ANAFOR), de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF), de l'Ecole de Faune de Garoua (EFG), du Centre spécialisé de Promotion du Bois de NKOLBISSON (CPB) ainsi que la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture en ce qui concerne la forêt.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les quatre (4) programmes du Ministère des Forêts et de la Faune ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE);
- la Stratégie du Sous-secteur Forêt et Faune (SSFF);
- la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.
- la Loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 ;
- la Circulaire n° 00000683/C/MINFI du 31 Décembre 2014 portant instructions relatives à l'exécution, au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et autres organismes subventionnés pour l'exercice 2015;
- la pérennisation des acquis de deux décennies de réformes du sous-secteur ;
- l'impératif de générer plus de croissance ;
- la nécessité de créer plus d'emplois ;
- la mise en œuvre du Budget Programme.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La présente synthèse décline les résultats atteints par programme. Les pourcentages affichés représentent le taux de réalisation des activités définies. La moyenne est calculée sur la base des résultats approuvés par les Chefs de Programmes.

Les résultats contenus dans la matrice ci-après permettent de dégager un taux global de rendement au 31 décembre 2015, évalué à **86,77 %** contre **89,04 %** en 2014.

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de mise en œuvre des programmes du Ministère des Forêts et de la Faune en 2015, a permis d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique, mais également d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, eu égard aux leçons apprises. De manière générale, la mise œuvre du Budget Programme aura également permis au Ministère des Forêts et de la Faune, de corriger les manquements observés au cours des exercices antérieurs.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En vue d'atteindre les objectifs assignés par le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), le Ministère des Forêts et de la Faune s'est fixé comme objectif « d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures ».

Pour atteindre cet objectif, les priorités du Sous-secteur ont été axées sur :

- L'aménagement et la valorisation durables des concessions forestières, des produits de la filière bois et des produits forestiers non ligneux ;
- La promotion d'un système de gestion participative au bénéfice des communautés rurales ;
- La gestion durable du réseau d'aires protégées et des sites critiques représentatifs de la biodiversité camerounaise en vue d'une meilleure contribution à l'économie locale et nationale.

3.2. LEÇONS APPRISES

Afin d'intégrer au mieux les priorités et objectifs du DSCE, et de tendre vers plus de performance, à travers la mise en œuvre du budget programme, le Ministère des Forêts et de la Faune envisage en 2016 :

- d'assurer la pleine gestion stratégique du sous-secteur ;
- de renforcer la coopération, le partenariat et le suivi des programmes;
- d'améliorer la Gestion des Ressources Humaines ;
- de renforcer la fonction financière et améliorer la gestion des ressources matérielle et documentaire;
- de promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur.

3.3. PERSPECTIVES 2016

- Mise à niveau permanente des différents maillons de la chaîne, ce à quoi le Ministère des Forêts et de la Faune continuera à s'atteler dans la limite des moyens disponibles, l'objectif ici étant de réduire autant que possible leur impact sur les cibles visées;
- Poursuite de l'accompagnement des collectivités territoriales décentralisées au processus

de maturation et d'exécution des projets transférés.